

Année académique 2024 - 2025

Département des Sciences, des Technologies et du Vivant

Bachelier en agronomie, orientation systèmes alimentaires durables et locaux

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: Fax: Mail:

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SA 217 Gestion d'entreprise durable, analyse et bilan 1						
Ancien Code	AGSA2B17	Caractère Obligatoire				
Nouveau Code	XISA2170					
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2			
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h			
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Gauthier MALNOURY (gauthier.malnoury@helha.be)					
Coefficient de pondération		20				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

2. Présentation

Introduction

La gestion d'une entreprise agricole est complexe, les agriculteurs sont des chefs d'entreprise à part entière. Ils doivent maîtriser à la fois les techniques agricoles de production, la comptabilité, les techniques de vente, etc. et tout cela dans un environnement très administré et contrôlé. La particularité de ce métier est de travailler avec le vivant (et tout ce que ça implique). La réussite de sa vie d'agriculteur est un défi qui doit combiner habillement vie privée et vie professionnelle à ceux à toutes les grandes étapes au cours de la vie d'un agriculteur rice.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 : S'engager dans une démarche de développement professionnel
 - 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
 - 2.2 Développer un esprit critique
- Compétence 7 Compétence 7 SADL : Exécuter, participer à des projets de développement de ceintures alimentaires
 - 7.1 Coordonner/ intégrer une action dans le cadre d'associations actives dans les domaines techniques, économiques, éducationnels et sociaux,

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant est capable de :

Comprendre la logique et l'interprétation des chiffres de la comptabilité agricole pour permettre de mieux maitriser le fonctionnement d'une exploitation agricole rentable et durable.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : AGSA1B09 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGSA2B17A Gestion d'entreprise durable, analyse et bilan 1 24 h / 2 C

Contenu

Introduction

- · Penser son modèle économique en utilisant le Business Model Canvas (BMC)
- L'installation
- · Le régime de croisière
- · La croissance (pas forcément obligatoire)
- L'association
- · Le départ en retraite
- · Rendre l'exploitation agricole moins sensible au risque

Les différents régimes de taxation et les différents régimes TVA

- · L'impôt des personnes physiques (IPP)
- · L'impôt des sociétés (ISOC)
- Les différents régimes d'assujettissement en matière de TVA

La comptabilité agricole et les différentes classes de compte

- Classe 1 : les comptes de capitaux
- · Classe 3 : les comptes de stocks
- · Classe 4 : les comptes de tiers
- Classe 5 : les comptes de trésorerie

Le bilan comptable

- · Actif immobilisé
- Actif circulant
- · Les capitaux propres
- · Le résultat de l'exercice
- · Les dettes à moyen et long terme
- · Les dettes financières à court terme
- Les dettes d'exploitation auprès des fournisseurs

Le compte de résultat

- · Classe 6 : les comptes de charges
- · Classe 7 : les comptes de produits

Analyse financière de l'exploitation agricole

- · Etablissement du bilan fonctionnel
- · Le cycle d'accumulation
- Les cycles d'exploitation et de trésorerie
- · L'équilibre des grandes masses du bilan
- Le fonds de roulement
- · Le besoin en fonds de roulement
- La trésorerie nette
- Comment juger des équilibres financiers ?
- · Taux d'endettement
- · L'endettement net
- · La solvabilité à court terme
- · Le ratio de couverture des emplois stables
- Ratio d'indépendance financière
- · Ratio de vétusté
- Capacité de remboursement
- · Rentabilité des capitaux propres

Analyse technico-économique de l'exploitation agricole

- Le compte de résultat et les Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)
- La valeur ajoutée
- L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)
- Le résultat d'exploitation
- · Le résultat courant
- Le résultat d'exercice
- · Ratios d'analyse de l'évolution de l'activité
- · Ratios de profitabilité

- Ratios de rentabilité
- · Présentation graphique de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)
- · La capacité d'autofinancement (CAF)
- · La capacité à rembourser des emprunts nouveaux (CREN)
- La marge brute
- Les charges de structure spécifiques
- Le coût de production
- · Prix de revient
- · Le seuil de rentabilité et le point mort

Démarches d'apprentissage

• 16h de cours ex cathedra basé sur de nombreux exemples liés à la gestion d'une exploitation agricole.

Dispositifs d'aide à la réussite

- · Conception et remise aux étudiants d'un syllabus de 25 pages.
- 1 séance de récapitulatif et questions/ réponses lors du denier cours (le 17/05)
- · Disponibilité du professeur pour répondre aux questions.

Sources et références

La formation en ligne dispensée sur la plateforme agrilearn : Apprendre : Analyse économique et financière de l'exploitation agricole (agrilearn.fr)

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- syllabus
- slides Power Point du cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen final: 100%

· Examen oral lors duquel l'étudiant doit répondre à deux questions piochées aléatoirement.

· Temps de préparation à l'écrit : 15 minutes pour chaque étudiant

Présentation à l'oral de la réponse : 15 minutes pour chaque étudiant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100		

Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Cours uniquement en Q2 et évaluation uniquement à la fin du cours. Pas de dispenses. Si certificat médical ou examen non présenté, l'étudiant le présentera en 2eme session selon les mêmes conditions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

